

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le seul fait de la remise du linge à notre société constitue l'acceptation des conditions suivantes

Dans le cas d'informations erronées, inexactitudes ou imprécisions concernant vos coordonnées, aucune erreur ou retard ne pourra être imputé à « Joséphine, lingère de ville », marque commerciale de la société Cosmo Services SAS.

Les compléments de commande nécessitant une livraison supplémentaire n'entraîneront pas de facturation de frais de livraison. Toute livraison est comprise dans le prix de nettoyage des vêtements.

Le délai annoncé est indicatif, il se peut que notre livreur arrive en avance sur l'heure indiquée.

Nos tarifs sont indiqués à titre indicatif sous réserve du contrôle du linge à l'arrivée au centre de traitement par nos techniciens. La qualité des vêtements ou du linge peut nécessiter un traitement complémentaire, et donc une facturation complémentaire.

Les litiges qui peuvent survenir sont autant que possible réglés à l'amiable entre les parties.

Les réclamations doivent être impérativement formulées au moment de la livraison de l'article et donner lieu à l'établissement d'un constat amiable, rempli et signé conjointement par le prestataire et son client. Toute réclamation ultérieure sera irrecevable.

- Assurance

En cas de litige, le remboursement sera effectué par rapport au barème du centre technique de la teinturerie et du nettoyage, présenté plus bas. Pour des articles de grande valeur, le client devra assurer son vêtement, s'il s'agit notamment de Haute Couture ou d'ameublement.

- Indemnisation

Lorsque la responsabilité du prestataire est engagée, le montant de l'indemnisation des articles est calculé sur la base du barème figurant en annexe et auquel est appliqué un abattement en fonction de l'ancienneté de l'article.

Le remboursement sera égal à 80% pour un article acheté depuis moins de trois mois.

Le remboursement sera égal à 60% pour un article acheté depuis moins de trente mois.

Pour les articles plus anciens, l'indemnisation est égale à 30 % du montant figurant au barème.

Toutefois, lors de la remise du vêtement ou de l'article, lorsque le client aura fait une déclaration de valeur supérieure à celle figurant au barème, c'est cette dernière qui sera prise en considération sur justificatif. Pour un article manifestement très usagé, le prestataire a la possibilité d'exprimer

des réserves sur le ticket de dépôt de l'article. Pour les articles d'une valeur visiblement très inférieure à celle du barème, le montant de l'indemnisation ne pourra excéder la valeur de l'article.

Seules les factures acquittées du fournisseur peuvent faire foi de l'ancienneté des vêtements.

Dans le cas particulier de litiges suite à une opération de blanchisserie, en raison de l'impossibilité de fixer de manière incontestable la valeur des articles au moment où ils sont remis, la responsabilité de notre société est limitée, en cas de non restitution, à une somme représentant 8 fois le prix de blanchissage.

- **Remboursement du tout pour la partie**

Lorsqu'un ensemble ou une partie d'ensemble a subi une détérioration ou une perte (costume trois pièces, tailleur, ameublement, etc...), le remboursement de l'ensemble ne peut s'effectuer que si la totalité des pièces a été donnée à nettoyer. Dans le cas contraire, seule la pièce confiée à nettoyer sera remboursée. Les accrocs et déchirures de faible importance seront stoppés aux frais du nettoyeur sans que le client puisse prétendre à d'autres dédommagements.

- **Etiquetage**

Le traitement des vêtements sans étiquettes n'est pas garanti. Il est rappelé qu'aux termes de la réglementation actuelle, il existe deux sortes d'étiquettes:

- l'étiquette de composition qui est OBLIGATOIRE (ex : coton, laine, soie, polyester/ coton, etc...)

Décret du 14/03/1973

- l'étiquette d'entretien qui est recommandée et qui comporte 4 symboles (cuvier, triangle, fer à repasser et cercle pour le nettoyage)

La responsabilité du prestataire ne peut être engagée en cas d'étiquetage erroné.

- **Cuir et daim**

Ces articles n'étant pratiquement jamais dotés d'une étiquette d'entretien, le prestataire intervient avec prudence et diligence, mais ne peut parfois éviter:

- de faibles retraits, de légères pertes de souplesse, des modifications dans les coloris

- la révélation de vices cachés résultant de la fabrication (vergetures, lésions parasitaires, cicatrices)

- des phénomènes imprévisibles et mal connus (polymérisation de corps gras) ou inévitables ternissement des nuances pastel).

Le prestataire ne saurait être tenu pour responsable.

- **Délais de garde**

A l'exception des vêtements de grand prix (fourrures, vêtements d'apparat..) les articles confiés peuvent rester **3 mois** en dépôt chez le professionnel, sans qu'il puisse exiger de supplément.

De **3 mois à 12 mois**, le vêtement pourra être considéré comme admis en garde à titre onéreux.

Une disposition particulière est faite pour les vêtements de grand prix qui, dès l'instant où ils ne sont pas retirés à la date prescrite sur le bulletin, sont réputés vêtements à garder à titre onéreux.

Au-delà d'un an, le teinturier pourra s'en dessaisir par vente publique (Loi 1248 du 31/12/68)

Toute réclamation à ce dernier endroit sera considérée comme irrecevable.

La perte d'un article est supposée lorsque, une demande écrite ayant été déposée, l'article n'a pas été rendu **dans un délai de 2 mois** à dater de la remise.

Si le client spécifie par écrit, au moment de la remise, la valeur de l'article et accepte l'application d'un tarif spécial, cette valeur sera retenue pour le remboursement.

Barème d'indemnisation 2011

Barème d'indemnisation 2011	Pure laine ou soie	Mixtes synthétiques	Coton
HOMMES			
Anorak Duvet	57 €		
Anorak Gore-Tex	77 €		
Blouson - Parka	82 €	57 €	
Chemise	41 €	15 €	35 €
Costume	164 €	123 €	
Cravate	26 €	20 €	
Gilet	25 €	20 €	
Imperméable	97 €		
Manteau	138 €	97 €	
Pantalon	67 €	35 €	41 €
Pull	35 €	25 €	
Survêtement	54 €		
Veste - Blazer - Veston	98 €	74 €	
DAMES			
Anorak Duvet	55 €		
Anorak Gore-Tex	75 €		
Blouson - Parka	80 €	55 €	
Carré - Foulard	43 €	15 €	
Chemisier - Corsage	40 €	30 €	
Echarpe	25 €	15 €	
Imperméable	95 €		
Jupe	65 €	35 €	40 €
Manteau	136 €	95 €	
Peignoir - Robe de chambre	75 €	50 €	
Pull	35 €	25 €	
Robe	75 €	45 €	
Robe de soirée	136 €	55 €	
Tailleur	119 €	77 €	
Veste	53 €	42 €	
Barème d'indemnisation 2011	Pure laine ou Plume	Mixtes synthétiques	Coton
DIVERS			
Couette - 1 place	51 €	25 €	
Couette - 2 places	82 €	36 €	
Couverture - 1 place	62 €	31 €	
Couverture - 2 places	82 €	41 €	
Rideaux	3,5 fois le prix de la prestation		
Voilage	2,25 fois le prix de la prestation		
ENFANTS - 6 A 12 ANS			
Indemnisation à 60% du barème Adulte sur chaque référence			

Source : CFET Pressings de France